

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00**

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Sylvie FIGUET qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Franck CHARPENAY

Secrétaire de séance : Mme Constance CALI

La séance débute à 19h04.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 et du 09 juin 2023 sont adoptés à 16 voix pour.

M. Hugo GALATIOTO arrive à 19h11 à compter de la délibération relative à la désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés.

Mme Stéphanie ROUX qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ arrive à 19h25 à compter de la délibération relative à la fixation du tarif d'occupation du champ de foire – organisation marché aux puces par Monsieur Lippert.

Liste de délibérations :

2023_032 : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG38 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS

**Le conseil municipal,
Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

– **Décide** d'approuver et d'autoriser le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.

Le financement de cette mission sera assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur du montant de 80 € (quatre-vingts euros) par consultation (plafond fixé par l'arrêté susvisé, et qui évoluera avec celui-ci).

– **Précise** que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 19 membres.

- **Précise** que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :

* Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 9 Allée Alban Vistel, 69110 – SAINTE-FOY-LES-LYON, avec la mention « CONFIDENTIEL »,

* Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élu » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00**

- **Précise** que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.
- **Précise** que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient.
- **Précise** que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1^{er} juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Monsieur le Président du CDG38

2023_033 : ADHESION AU SERVICE EMPLOI DU CDG38

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide de recourir** au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- **Autorise** l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la commune, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du CDG38
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2023_034 : FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DU CHAMP DE FOIRE - ORGANISATION MARCHÉ AUX PUCES PAR MONSIEUR LIPPERT

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Fixe** le tarif par occupation du champ de foire pour l'organisation d'un marché aux puces par Monsieur LIPPERT à 300 euros TTC.
- **Dit** qu'une convention d'occupation du domaine public interviendra entre la commune de Beucroissant et Monsieur LIPPERT, 50 Départementale 1532, 38470 ROVON, inscription N°341 069 300 au registre de commerce auprès du Greffe de Grenoble.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00**

**2023_035 : LOYER ESPACE DE STOCKAGE PLACE DE LA MAIRIE – SOCIETE
« CONTER POUR VOUS »**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide de fixer** le loyer mensuel à 200 euros à compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'à la fin du bail avec la société « Conter pour Vous » représentée par Madame Magali MAS
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - Madame Magali MAS, gérante de la société « Conter pour Vous »

2023_036 : TARIFS SERVICES MUNICIPAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Complète** l'annexe des tarifs communaux comme suit :

IV.PERISCOLAIRE

1) CANTINE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Cantine	De 11h30 à 13h30	5.30 € / repas

2) GARDERIE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Garderie périscolaire	<ul style="list-style-type: none">○ Le matin○ Le soir à partir de 16h30	0.91 € / ½ heure

- **Adopte** les tarifs communaux avec effet le 1^{er} septembre 2023 tels qu'ils figurent ci-dessus.
- **Indique** que l'ensemble des règlements, conventions et documents administratifs seront modifiés selon les éléments ci-annexés.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00**

2023_037 : VOTE DE L'ENVELOPPE "FOURNITURES SCOLAIRES" AFFECTEE A L'ÉCOLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Fixe** à 47 € par élève le montant qui sera affecté au budget communal, pour les dépenses de fournitures scolaires des instituteurs et institutrices de l'école maternelle et primaire de Beucroissant pour l'année scolaire 2023-2024.
- **Fixe** à 200 € le montant qui sera affecté au budget communal pour les dépenses de fournitures scolaires du Rased (Réseaux d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté).
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer** les démarches nécessaires à l'application de cette décision et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6067 des Budgets Primitifs communaux 2023 et 2024.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Directrice de l'école publique de Beucroissant
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2023_038 : PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la participation communale 2023 de **14 879.94 €** au bénéfice du Syndicat intercommunal scolaire (Sis) du Collège Robert-Desnos de Rives.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire du Collège Robert Desnos de Rives.
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2023_039 : PARTICIPATION FINANCIERE ACCES PISCINE DE RENAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE RENAGE – ETE 2023

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat piscine avec la ville de Renage pour la saison estivale 2023 et de le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **S'engage** à prendre en charge, pour les Manants, le différentiel de prix entre le tarif réservé aux Renageois et le tarif « extérieurs » à la commune de Renage sur justificatif (registre des entrées tenu par la commune de Renage) au compte 611.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023 à 19h00**

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame le Maire de Renage
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2023_040 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2023-009	Docteur Philippe BRUSSIAUD	Convention assistance - Médecin coordonnateur foire avril 2023	22 et 23 avril 2023	500 € TTC par la commune

La séance étant close, est levée à 20h05